

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 76 (2014)

**Artikel:** Des boutons dorés, mais à quel prix?  
**Autor:** Reyff, Simone de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825642>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DES BOUTONS DORÉS, MAIS À QUEL PRIX?

Comment fait un gentilhomme désargenté pour être à la mode malgré des ressources modiques? Ses lettres informent sur le vestiaire, mais d'abord sur la mentalité d'un patricien fribourgeois dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

PAR SIMONE DE REYFF

Après avoir enseigné plus de trente ans la littérature française des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles à l'université de Fribourg, Simone de Reyff continue de s'intéresser à l'édition critique des textes. Elle collabore aux *Annales fribourgeoises* et aux cours publics de la Société d'histoire.

Ce texte fait écho à une causerie présentée le 23 janvier 2014 au MAHF dans le cadre de l'exposition *Dress Code* au Musée d'art et d'histoire Fribourg (8 novembre 2013 – 2 mars 2014) sous le titre: «Se parer avec des nippes et des bijoux empruntés: Pierre de Reynold (1709-1759) au miroir de ses lettres».

François-Pierre de Reynold (1709-1759) n'est plus tout à fait un inconnu dans sa ville natale. A plusieurs reprises déjà, par les soins de mon collègue Walter Haas, il a été question des cahiers dans lesquels, de 1733 à 1754, le gentilhomme fribourgeois conserve par la copie un témoignage de son activité épistolaire<sup>1</sup>. On ne sait pas grand-chose de l'épistolier, qui signe régulièrement «Reynold le Puîné». Il appartient à la branche aînée de la famille, les Reynold d'Ependes, qui s'éteindra avec sa génération, malgré les promesses d'une large fratrie (13 enfants, dont 9 survivants)<sup>2</sup>. Pas de carrière politique notable, sinon l'entrée successive aux Conseils des CC et des LX, conformément à sa naissance. Il présentera sans succès sa candidature au poste de chancelier de la République, et devra se contenter de la fonction de «Directeur des orphelins» – traduisons: tuteur général – qu'il exercera avec ponctualité et charité. Une carrière médiocre, vue sous l'angle de la réussite sociale, mais compensée par le relief peu commun d'un caractère original et d'une curiosité d'esprit qui semblent avoir valu à Pierre de Reynold l'estime générale et l'amitié des meilleurs.

Au fil de cette collection épistolaire qui se signale par la diversité des correspondants, le lecteur a accès à tous les états d'une micro-société dont il appréciera les ressorts complexes. Rien ne ressemble moins à la dichotomie un peu paresseuse qui se borne à opposer les familles patriciennes aux gens du peuple. Suivre Pierre de Reynold dans ses relations avec la cohorte bigarrée de ses correspondants, du confiseur auquel il commande des «bis-cotins» aux avoyers, en passant par les négociants, les médecins, les jésuites et les curés de campagne, permet d'entrevoir les enchevêtrements subtils de relations humaines où les hiérarchies acceptées s'accommodent aussi bien que possible des affinités naturelles qui les traversent.

Il y aurait une étude de psychologie sociale à entreprendre à partir des lettres de Reynold. Mais l'historien y puisera aussi une somme considérable de renseignements sur la vie quotidienne dans le Fribourg d'Ancien Régime, entre le nécessaire confinement d'une citadelle catholique vivant encore au rythme de ses nombreux clochers, et les multiples propositions venues d'ailleurs: objets de luxe, que procurent les correspondants établis à Lyon ou ailleurs, échappées sur la politique européenne par le biais des officiers capitulés, ouvertures culturelles favorisées par le commerce des livres... Quelle que soit l'enquête amorcée sur l'histoire fribourgeoise du premier XVIII<sup>e</sup> siècle, il y aura toujours intérêt à se diriger vers les lettres de Reynold le Puîné. Une étude du *Dress Code* ne fait naturellement pas exception à la règle.

<sup>1</sup> Voir ci-contre la description matérielle de ce document. Les citations mentionnent la date des lettres ainsi que le numéro qui leur a été attribué dans la transcription effectuée en vue d'une éventuelle édition.

<sup>2</sup> AEF Livre des Bourgeois, II, 1415-1769, fol. 213 v<sup>o</sup>, repris dans le DHBS, 5, p. 461, s. v. Reynold.

Je ne suis malheureusement pas en mesure d'examiner la garde-robe de Reynold le Puîné. Même si ce dernier voue largement l'exercice de la plume à la relation du quotidien, il ne dit quasiment rien à ce sujet. On n'en conclura pas nécessairement que la parure lui est indifférente. S'il n'évoque pas ses vêtements en général, c'est tout simplement parce que se vêtir relève de la banalité absolue des gestes ordinaires qui n'appellent pas de commentaire. Il faut, pour qu'il y prête attention, le concours de circonstances précises. Ainsi qu'il le rappelle régulièrement dans ses lettres, Reynold appartient à une famille nombreuse où l'on est loin de rouler sur l'or. Ses ressources toujours très limitées l'invitent par conséquent à une prise de distance assez marquée à l'endroit de compatriotes plus fortunés, dont il aime à se distinguer en ironisant leur futilité: «La conversation [de ces compagnies] ne roule que sur les modes, la parure et autres vanités<sup>3</sup>.» «La parure superflue, note-t-il ailleurs, indique un petit génie qui, dépourvu d'autre mérite, cherche à se rendre recommandable par la richesse de son habillement<sup>4</sup>.» En vérité, les rivalités d'élégance ne tromperont que le petit peuple, prompt à se laisser éblouir par l'or et l'argent. «Les plus sages, poursuit le moraliste, aiment ordinairement la simplicité dans leurs habits, qu'ils portent toujours fourrés de vertu. Ils méprisent les caperassons brodés et chamarrés, comme étant plus propres à orner un cheval ou un âne, que le corps humain auquel il peut-être une véritable charge<sup>5</sup>.»

Attention, toutefois! Ces propos de censeur incorruptible ne sont peut-être pas exempts d'un dépit inconscient. Il serait naïf de penser que, dès lors que les raffinements de la mode sont hors de sa portée, un gentilhomme démuné se résout une fois pour toutes à passer à autre chose. En premier lieu, parce que sa condition veut qu'il garde bonne figure en société. Quelles que soient les limites de sa bourse, Reynold devra faire la part de l'apparence, ne serait-ce que pour se montrer digne de son état. Simple affaire d'honneur. Cependant cette nécessité du paraître n'a chez lui rien d'un pis-aller. Elle ne s'accorde pas trop mal, semble-t-il, à son tempérament d'esthète, sensible à l'harmonie des formes et à la distinction des matières. Plus d'une fois on surprendra notre homme à relever la qualité d'un tissu ou la finesse d'une dentelle. Les «fourrures de vertu» ne sont manifestement pas les seules à retenir son attention.

D'où la relation assez problématique qu'entretient avec les «nippes» et autres «hardes», comme on disait alors sans la moindre nuance dépréciative, ce zélateur de la sagesse vestimentaire. Il n'a guère de quoi subvenir aux frais d'une parure conforme à sa position sociale, tout en se considérant

Le copie-lettres de Pierre de Reynold se présente sous la forme de quatre cahiers manuscrits (possession privée) réunissant, peut-être de manière sélective, les lettres que l'épistolier adresse à des correspondants divers entre 1733 et 1754. Un cahier intermédiaire a été manifestement perdu, et l'on a de bonne raison de penser qu'il en existait un sixième. Les deux premiers volumes sont pourvus d'une page de titre soigneusement calligraphiée, dont le titre latin, *Commentarium Omnium Epistolarum a me Francisco Petro Reynoldt [...] scriptarum*, est tout un programme. «Commentaire», désignation générique passe-partout dans la première culture moderne, équivaut pour écrivain sans qualifications, voire occasionnel, à dire: «Prenez-moi au sérieux». Selon toute évidence, le jeune homme conscient de son talent, mais peut-être trop timoré pour franchir le pas de la création littéraire, tente de laisser sa marque. La forme épistolaire, que valorise la culture mondaine et qu'illustre abondamment la littérature romanesque de son temps, représente pour lui un «créneau» idéal.

<sup>3</sup> 314, 27 mai 1746.

<sup>4</sup> 160, 7 mai 1741.

<sup>5</sup> *Ibid.*

comme tenu de le faire. Il méprise ouvertement ceux d'entre les siens qui sacrifient à la mode jusqu'à la surenchère, mais il se surprend *nolens volens* à priser en expert un luxe hors de sa portée. A la lumière de telles contradictions, les quelques allusions à la question vestimentaire dispersées au fil des lettres prennent un relief singulier. Evoquer l'apparence, à travers ceux qu'il observe mais aussi à partir des petites préoccupations liées à sa propre tenue, engage toujours l'épistolier au-delà d'une réalité matérielle. Nous opposons à l'instant la dimension symbolique du vêtement, comme signe d'appartenance à un groupe social, au simple plaisir que l'on peut associer à la vue, sinon à la possession de belles choses. La séparation des eaux n'est en l'occurrence jamais très nette. A les lire attentivement, on pourrait reconnaître dans les propos de Reynold sur ce qu'il porte et sur ce que portent les autres une représentation métaphorique de sa relation ambiguë avec sa caste.

## LA CIRCULATION DES PARURES

Avant toutefois d'entrer dans une telle analyse, on passera brièvement en revue quelques glanes documentaires susceptibles d'amuser notre curiosité historique. Elles sont pour la plupart en étroite concordance avec les divers enseignements de l'exposition *Dress Code* relatifs à la circulation des parures dans le Fribourg d'Ancien Régime. Selon toute évidence Pierre de Reynold est l'obligeance incarnée. Une part non négligeable de sa correspondance est associée aux diverses démarches qu'il entreprend pour répondre aux sollicitations de sa famille, de ses amis et de ses connaissances occasionnelles. Les composantes du costume, vêtements ou «meubles» – nous dirions aujourd'hui «accessoires» –, tiennent un rôle significatif dans les bons offices du commissionnaire improvisé. Ce qui laisse entendre que semblables objets de consommation, sans être inaccessibles, ne sont pas toujours à portée de main.

Des services de ce genre semblent assez naturels dans le cadre de la famille proche. A l'entrée de l'hiver 1746, par exemple, Pierre répond au souhait de sa sœur aînée, demeurée dans leur campagne d'Ependes, en lui faisant parvenir, avec diverses denrées qu'elle requiert en vue d'un repas festif, «le jupon de pluche contre le froid<sup>6</sup>». La pluche de ce temps-là ne ressemble évidemment en rien à celle dont on fera plus tard les teddy-bears. Il s'agit d'un tissu de laine ou de coton dont un côté est recouvert de longues fibres.

<sup>6</sup> 325, 15 octobre 1746.

On ne tirera pas d'autres indications d'une telle mention, sinon le rappel de l'inconfort permanent qui fut longtemps celui des dames, réduites à accumuler les couches pour atténuer les effets désastreux de courants d'air multipliés.

En la circonstance, le frère serviable n'a procédé qu'à un simple transfert, de la commode ou de l'armoire de ville au bahut des champs. Il peut être sollicité pour des commissions plus délicates. De Bourbonne, où il prend les eaux, Reynold s'enquiert auprès de ses correspondants commerciaux à Besançon de l'avancement des «souliers de dames» confiés à l'aller à un cordonnier de la place, et qu'il voudrait prendre sur le chemin du retour<sup>7</sup>. Selon toute évidence, son petit voyage a entraîné diverses commandes dans son entourage. Ne trouve-t-on pas à se chausser élégamment à Fribourg? Le cordonnier bisontin a-t-il eu préalablement l'occasion de mettre en valeur son savoir-faire à l'occasion d'une foire?

Les quelques renseignements que procure le copie-lettre sur le chapitre du vêtement rebondissent ainsi en questions. Comment acquérir, au-delà des vêtements que l'on peut commander sur place, les petits riens susceptibles de relever la tenue ordinaire d'une touche de luxe? La foire est l'expédient le plus ordinaire, qui accueille des marchands étrangers, et où l'on peut rencontrer des compatriotes tenant comptoir à Lyon ou à Dijon. Reynold est par exemple en tractation permanente avec les Repond, auxquels sa famille est attachée depuis plusieurs générations, avec Joseph Perritaz, «négoçiant au Puits d'amour»<sup>8</sup>, ou encore avec un autre «Lyonnais», Jacques Richard, son ancien «camerader d'école», auquel il promet sa «chalandise» lorsque ce dernier décidera d'«établir une belle boutique à Frybourg»<sup>9</sup>. C'est à la foire des Rois de 1736 que Jean-Batiste Lobrot, «marchant quinquallier à Neufchatel», apportera à notre ami le plat à barbe qu'il lui a commandé, et dont le Fribourgeois ne songe pas à remettre en cause le prix apparemment élevé – 50 batz – que justifie la forme «en ovale» et l'exacte manufacture de l'objet<sup>10</sup>. C'est de même à l'occasion des foires que seront livrées les perruques que, tout au long de sa vie, Reynold commandera en termes très circonstanciés à des artisans lyonnais<sup>11</sup>.

Entre deux foires, il faut apparemment bondir sur l'aubaine. Elle peut se présenter dans la personne d'un concitoyen décidant de grouper au bénéfice de chaque participant les commandes qu'il adresse à un négociant. C'est le cas de M. Python, seigneur de Corcelles, qui appâte son ami Reynold avec un échantillon de dentelles. Ce dernier en commande immédiatement trente aunes: «Si elles sont mieux travaillées que l'échantillon,

<sup>7</sup> 273. A Pellier et Pochet, Besançon, 15 mai 1745.

<sup>8</sup> 176, 26 octobre 1741.

<sup>9</sup> 177, 26 octobre 1741.

<sup>10</sup> 107, 22 décembre 1735

<sup>11</sup> Voir DECRAUSAZ 2013.

tant mieux. Si elles sont aussi plus fines, tant mieux encore, pourvû que la finesse ne les rende pas trop foibles pour resister aux plus fortes lessives. Le prix m'en paroît très raisonnable, et je suis assuré, que sans votre considération il ne seroit pas si modique. C'est encore une fois tant mieux<sup>12</sup>.» L'occasion était manifestement à prendre aux cheveux.

Reste à savoir ensuite ce qu'on fera de ces trente aunes de dentelles. S'agit-il de l'aune de Paris? Nous en avons alors 36 mètres. A la mesure suisse (l'aune y équivaut à 54 cm.), il en reste 16 mètres, ce qui nous paraît encore extravagant. C'est compter sans l'omniprésence des dentelles dans la toilette masculine et féminine, ainsi que dans l'ameublement de ce temps: manchettes, rabats, devantiers, coiffes, fichus et autres mouchoirs, multipliés par le nombre des frères et sœurs de l'épistolier, avaient apparemment assez vite raison de ces longueurs. Un tel scénario conduit à se représenter la tractation en sens inverse: supposons M. Python de Corcelles dépositaire de plusieurs commandes familiales de ce type, il était en mesure de négocier auprès du grossiste un prix tout à fait intéressant. C'est peut-être cet accommodement favorable que désigne Reynold quand il écrit à son ami que «sans sa considération» il n'aurait pas bénéficié, pour la même marchandise, d'un prix «si modique». Un peu d'organisation, et chacun y trouvera son compte.

Toute cette petite opération paraît encore plus avantageuse quand on la place dans un contexte où la dentelle, véritable marqueur social, reste un peu partout prohibée par les édits somptuaires, comme le rappellera celui de 1688 dont un placard a été présenté dans l'exposition *Dress Code*: «Nous interdisons aux hommes les fines dentelles pour manchettes; mais les permettons aux Dames pour l'usage de leur tête, col et pour manchettes, pourvu que celles-ci n'aient pas plus de deux rangs<sup>13</sup>.» Or on sait que ce genre de lois, qui relèvent au moins autant de la manifestation symbolique de l'autorité que de considérations pragmatiques, se répètent presque sans modification. La dentelle est manifestement encore officiellement prohibée en 1746, ce qui n'empêche pas grand monde de s'en procurer. A l'aune.

La bonne affaire n'est toutefois pas qu'une question d'organisation. Elle suppose le flair patient de celui qui sait attendre. C'est ce que Pierre essaie de faire comprendre à son petit frère Ignace, que l'abbé de Cluny envoie durant son noviciat poursuivre ses études à Paris. Le jeune religieux lui réclame pour la circonstance une «montre de poche»: «Quant à la montre de poche, il ne me serait pas facile d'en trouver une ici sitôt, quoique j'en eusse bien envie. Il faut pour cela des occasions. Si elle se présentait

<sup>12</sup> 120, 25 octobre 1736.

<sup>13</sup> AEF, Imprimé n° 966. Voir aussi Livre des mandats XI, 22 janvier 1788. Sur les lois somptuaires à Fribourg, nous renvoyons à l'étude de Verena VILLIGER, «Une mode sous surveillance», in Steiner 2013, pp. 49-64. Le cas des dentelles a été soigneusement examiné dans le contexte genevois par Corinne WALKER, «Dentelles et jeu des apparences aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Micrologus* XV, 2007, pp. 485-502.

pendant l'hiver, je pourrais vous l'envoyer au printemps par nos officiers aux gardes. En attendant il ne vous sera pas plus difficile de vous en passer qu'à moi, qui n'en ai plus porté depuis que je vous ai donné la mienne<sup>14</sup>.» On passera sur la réprimande ironique adressée à l'enfant gâté dont les requêtes multipliées cadrent assez mal avec sa vocation monastique – il est vrai que l'atmosphère prévalant à Cluny au XVIII<sup>e</sup> siècle ne se signale pas par des excès d'austérité. Mal gré qu'il en ait, Pierre ne refuse jamais rien à son cadet. En l'occurrence, il compte sur les bonnes fortunes de la morte saison, non seulement en raison des foires, mais parce que la présence des officiers qui prennent à Fribourg leurs quartiers d'hiver favorise sans doute toutes sortes de trocs et de petits commerces autour d'accessoires de luxe. L'influence du service étranger sur la vie économique fribourgeoise, et sur la qualité des biens qu'on y consomme, n'est pas un mystère. On en trouve la confirmation occasionnelle dans le copie-lettre de Reynold. Ainsi ce règlement de compte adressé à «Mr. Techterman Aide-major du Regiment des Gardes Suisses, Brigadier des Armées du Roy, et Chevallier de St. Louis» – à Versailles: «Il y a très long-tems Monsieur, que j'aurois dû avec mille remercimens vous accuser reception des etoffes, que vous avez bien voulu prendre la peine d'acheter à Paris, et me les faire tenir ici franches de port par le retour de votre voiture. J'en ai reçu en son tems le paquet bien conditioné et j'ai remarqué que le tout avoit coûté [...]»<sup>15</sup> Suit le compte relatif au prix de la marchandise, qui excède légèrement la somme remise à l'officier la veille de son départ, et dont le signataire s'acquittera scrupuleusement, à son habitude.

Cette situation un peu étriquée, où l'on doit toujours confier au hasard ou à autrui la réalisation de ses désirs, justifie les solutions de fortune. Pour faire bonne figure, on n'hésite pas à emprunter le bien de son voisin. Ce qui signifie parallèlement prêter le sien. Dans un billet<sup>16</sup>, Reynold confirme à l'épouse (anonyme) d'un de ses amis proches qu'elle peut disposer de sa «toilette» pour son voyage aux bains, à condition toutefois de la faire nettoyer au préalable. Le mot toilette désigne en premier lieu le tissu, souvent richement brodé, sur lequel on dépose les instruments relatifs à la parure, peignes, boîtes à fards et à parfums. Par extension, il s'applique au meuble ou au coffret qui contient ces objets. La «toilette» généreusement prêtée à une dame par l'impécunieux Reynold ressemblait-elle, sur le mode mineur, au précieux coffret orné du double monogramme des Castella<sup>17</sup>, que l'on a pu admirer dans l'exposition *Dress Code*?

<sup>14</sup> 229, 17 septembre 1743.

<sup>15</sup> 425, 30 juin 1750.

<sup>16</sup> 239 bis, 22 avril 1744.

<sup>17</sup> Inv. MAHF 2011-007.

Prêtons donc notre bien à nos amis, avec parfois la chance de le récupérer, du moins en partie. C'est ce dont témoigne par exemple une requête adressée à M. de Reynold, seigneur de Cressier: «Monsieur, Le second de Messieurs vos fils m'a fait l'honneur de me demander, et j'eus le plaisir de lui prêter pour la dernière fête des Roys un porte-manteau de livrée. Me trouvant aujourd'hui pour la première fois depuis ce tems -là dans le cas d'en avoir besoin moi-même, je ne retrouve pas une paire de courroyes neuves de cuir blanc et à doubles boucles qui étoient dans les poches de ce meuble, lors que j'eus le plaisir de l'envoier chez vous. Il est bien croïable que votre Domestique les croïant votres les aura serrées avec d'autres. Si par hazard elles se retrouvoient encore dans votre maison vous m'obligeriez si vous vouliez bien me les renvoyer. Si elles ne se retrouvent pas, je n'en seroi pas avec moins d'amitié, Monsieur, votre etc.<sup>18</sup>»

Il vaut la peine de lire brièvement entre les lignes de cette déférente missive, dont la portée outrepassa à l'évidence son objet précis. L'humilité du ton, mais aussi la délicatesse qui veille à ne point faire perdre la face au père d'un compagnon négligent, en reportant la responsabilité de l'objet manquant sur un domestique, par ailleurs tout excusable, sont-elles affaire de pure courtoisie? Cette attitude appuyée ne dissimule-t-elle pas tout aussi bien l'embarras de celui pour qui la nécessité de renouveler les lanières de son bagage ne représente pas une dépense insignifiante, alors qu'à Cressier les accessoires de ce genre sont accumulés dans l'indifférence? Avec cette lettre, nous quittons l'aspect purement matériel des indications relatives au champ de la parure et des objets qui s'y rattachent, pour aborder le second volet de notre petite enquête. On y interrogera, à travers les allusions vestimentaires, la relation ondoiyante de Pierre de Reynold aux impératifs du paraître.

## AIMER LES BELLES CHOSES, LA BOURSE DÉGARNIE

S'il ne passe pas son temps à parler chiffons, Reynold, pour peu qu'il se prêle au registre de la parure, en parle en connaisseur. Ou du moins en amateur. Ainsi ces boutons dorés dont il commande au Neuchâtelois Lobrot une «garniture de grands et petits» – les grands pour l'habit et les petits pour «la veste», autrement dit le gilet pourvu de manches que l'on porte sous le justaucorps. Le commerçant aura soin de considérer la nature de l'échantillon, qui n'est pas «doré, mais d'une composition inventée en Angleterre, [...] et de laquelle on travaille actuellement aussi en Flandre, d'où est venu le model

<sup>18</sup> 341, 3 août 1744.

cy-joint, par nos officiers, qui en ont porté de ce país là sur des habits.» Malgré ses professions d'altière indifférence face aux vanités de la parure, Reynold est loin de se montrer insensible aux modes nouvelles qu'il a pu observer sur ses «camerades», comme il dit, revenus de l'étranger. Non seulement il cherche à imiter leur raffinement, mais il a manifestement pris le soin de se renseigner dans tous les détails sur l'objet de sa convoitise. C'est à dessein qu'il s'adresse en l'occurrence à Lobrot: «Vous, Monsieur, qui connoissez le merite des marchandises d'Angleterre, ne serez pas un des derniers à être pourvu d'une marchandise aussi belle et bonne que l'est celle-là<sup>19</sup>.»

La confection projetée d'une robe de chambre suscite elle aussi des considérations bien documentées sur le tissu dont elle sera faite. C'est Joseph Perittaz, le propriétaire du «Puits d'amour» à Lyon, que Reynold charge de lui procurer des échantillons: «Je vous prie, Monsieur, de regarder dans quelques boutiques, si vous pourriez rencontrer quelque coupon de Damas ou brocatelle de 6 à 7 aunes pour une robe de chambre d'homme, à fond sombre avec des fleurs et couleurs différentes et solides, le tout à bon marché, parce que je ne demande rien d'un dessein nouveau qui seroit plus cher. En cas que vous puissiez trouver quelque chose de beau et de convenable, vous me feriez plaisir de m'en envoyer un échantillon avec le prix<sup>20</sup>...» Sobriété certes – on ne va pas risquer une dépense inutile pour le seul plaisir de la nouveauté – mais accent sur la qualité et précision lexicale d'initié qui sait exactement de quoi il parle: la *brocatelle* est une imitation du brocart, et le *damas* est une soie ornée de motifs floraux. Mais une fois encore, on remarquera que cette concession à la parure ne relève pas de circonstances ordinaires. C'était pour aller aux bains de Bourbonne que le Fribourgeois souhaitait une nouvelle robe de chambre. L'échantillon envoyé par Perittaz étant arrivé trop tard, il se passera de la chose: de robes de chambres ordinaires, il est «assez fourni à la maison<sup>21</sup>».

Notre ami n'a pas été toujours aussi sage. Jeune étudiant en droit à Innsbruck, il profite du prochain passage dans cette ville du Prince de Diesbach pour établir la liste des objets que sa famille pourra lui faire parvenir par cet intermédiaire. Parmi lesquels une «chaînette ou cordon de montre comme on les fait à la dernière mode. L'orfèvre Mollitor en avoit encore deux quand je partis de Fribourg, mais l'un n'étoit pas des meilleurs, et il faut être connoisseur pour n'être pas trompé avec les petites vis d'Angleterre qu'elles ont. [...] Je connais tant de tendresse à ma mère envers moi, que je ne puis m'imaginer, qu'elle me refuse cette bagatelle<sup>22</sup>.» La requête passe par les bons soins du frère aîné de l'épistolier, ce qui explique peut-

<sup>19</sup> 223, 16 avril 1743.

<sup>20</sup> 248, 28 mai 1744.

<sup>21</sup> 281, 15 juillet 1745

<sup>22</sup> 45, 9 février 1734.

être les malentendus qui, au cours des années, s'accumuleront entre eux. Une sourde rivalité aboutira à une querelle ouverte que l'épistolier tentera d'apaiser par une franche explication.

C'est le troisième frère, Emmanuel, qui a lancé l'alerte. Des propos anodins de Pierre, reprochant sur le mode plaisant à ses frères de faire usage de son épée et de sa canne en son absence, ont déclenché une petite crise domestique. L'aîné a reproché avec aigreur au puîné une mise luxueuse et des fréquentations peu conformes aux contraintes budgétaires imposées à toute la famille. Pierre répliquera avec sa générosité naturelle à ces reproches un peu mesquins: «Si ma canne peut vous faire plaisir, elle sera à vous en propriété quand il vous plaira. J'en dis autant du reste de mes meubles. Lesquels avec mes autres nippes sont peut-être les sujets, qui donnent tant d'ombrage à mon frère l'aîné: mais je peux et je veux en tems et lieu le lui ôter entièrement là-dessus; en lui apprenant sans chagrin que, depuis que j'ai commencé à briller plus que lui par les meubles, les habits et les compagnies, tout le brillant au dessus du sien en est sorti de ma bourse, que le crédit m'a toujours tenue si bien garnie de quelques années en ça, qu'actuellement je dois...» Suit un petit état des dettes à travers lequel le jeune homme avoue avoir vécu au-dessus de ses moyens, même si une partie de ses «hardes» actuelles ont été rapportées d'Innsbruck, où il a subsisté grâce au soutien d'une de ses tantes. «S'il prenoit envie à mon frere de briller à ce prix-là, et se faire légitimer de cette façon, je n'en serois surement pas jaloux. Car j'avoue bien, que cette conduite n'est pas trop loüable<sup>23</sup>.» Mais Pierre a beau dire. Ses regrets affichés n'entament peut-être pas chez lui la secrète satisfaction d'échapper au médiocre destin de son aîné. Contrairement à ce dernier, il a eu la chance de voir un peu le monde avant de se retrouver dans les limites étroites de sa patrie. Après la France et l'Italie, son retour d'Innsbruck le voit, par exemple, musarder en Bavière: à côté des monuments qu'il visite en touriste consciencieux, il se plaît à décrire en détail la tenue des Munichoises, et le luxe des boutiques d'Augsbourg où il aurait voulu tout acheter. Ses goûts vestimentaires contribuent selon toute évidence à le séparer des siens.

Il gardera sans doute une telle mésaventure à l'esprit lorsqu'il devra faire face aux demandes réitérées du jeune Ignace, qui étudie au séminaire de Lyon avant d'entrer à Cîteaux. «Quant au compte de votre dépence, j'y trouve effectivement peu de babioles superflües. (...) Vous avez eu 5 paires de souliers en moins de huit mois. Il ne m'en faut pas plus pour deux ans<sup>24</sup>.» Même son de cloche une année plus tard, lorsque le novice un peu instable songe à quitter les ordres: «Quant à l'habillement, le nécessaire ne

---

<sup>23</sup> 144, 22 septembre 1738.

<sup>24</sup> 156, 2 mars 1741.

doit pas vous manquer; je suis seulement étonné que vous demandiez déjà une autre redingote, en ayant eu une neuve l'année passée. On m'en a fait une pour ma première sortie du País l'an 1726. Elle m'a servi dans tous mes voyages et se trouve encore toute bonne<sup>25</sup>.» C'est à l'inévitable Perritaz du Puits d'Amour que reviendra le soin d'équiper le jeune homme, conformément aux indications précises d'un grand frère qui a appris à connaître le prix des choses: «Quant à l'habit qu'il demande, je sens bien qu'il en a besoin, aussi lui ai-je déjà marqué comme il convenoit de s'y prendre. L'Économie nous est absolument nécessaire sur tous les articles, et je vous prie de la lui inspirer dans toutes les occasions. Elle ne peut pas permettre, qu'on songe à une doublure de soye ni à des boutons d'or ou d'argent. Je lui ais dit de prendre un joli drap pas bien cher, doublé de même couleur. Pour l'été sa veste de calemandre noire pourra fort bien lui servir. Au surplus vous pouvez, s'il le souhaite, lui en faire faire une de basin<sup>26</sup>.» La recommandation sera répétée à M. Repond, que Reynold charge avec la même insistance de faire comprendre à l'enfant choyé que les finances familiales ne peuvent aller au-delà du strict nécessaire<sup>27</sup>.

Ces appels à la raison reviennent comme un leitmotiv dans les lettres à Ignace, à la manière d'une réprimande toujours recommencée, où perce à maintes reprises l'agacement. Ce petit ingrat ne comprendra-t-il donc jamais ce qu'on se tue à lui expliquer? Pierre est sans grande illusion sur ce chapitre, peut-être parce qu'il reconnaît trop bien dans les appétits consuméristes d'Ignace l'écho de ses propres tentations. Est-il vraiment en droit de faire la leçon à son cadet, lequel a lui aussi remarqué chez son frère Pierre une élégance tranchant sur le reste de la famille? Sans récuser les faits, l'accusé risque à nouveau quelque justification: «Ce que j'ai de plus que mes freres en habits et en meubles n'a rien coûté à la maison, laquelle de 11 ans en ça ne m'a point fait d'habit neuf que le noir il y a 4 ou 5 ans, et un surtout de Barraquan, encore ai-je fourni les boutons de celui-ci – parce qu'il y a quelque peu d'or. Celui que j'ai sur d'autres habits aussi bien que la soye ne peut incommoder que moi-même, comme en effet je commence à ressentir le tort que je me suis fait par la trop grande dépence en bien des choses, dont une œconomie plus sage m'auroit dû dispenser<sup>28</sup>.» Voilà des révélations qui réduisent passablement l'autorité du prêcheur, lequel s'emploiera malgré tout à multiplier les mises en garde. Le petit séminariste les recevra sans doute avec la déférence obligée, mais assez distraite, qu'on accorde aux lois somptuaires...

<sup>25</sup> 205, 15.05.1742.

<sup>26</sup> 161, 21.05.1741. Suivant l'édition 1762 du Dictionnaire de l'Académie la calemandre ou calmande est une «étoffe de laine lustrée d'un côté, comme le satin», le basin «une étoffe de fil de coton quelquefois mêlé avec du fil de chanvre, semblable à de la futaine, mais plus fine & plus forte».

<sup>27</sup> 62, 25 mai 1741.

<sup>28</sup> 160, 7 mai 1741. Le «barraquan» est une laine au tissage très serré dont on fait les «surtrous», amples manteaux de voyage.

Ces démêlés, ces explications plus ou moins convaincantes en disent long sur la lourde charge symbolique liée à l'apparence vestimentaire, dans cette famille patricienne que son faible pouvoir d'achat place en porte-à-faux par rapport à la relative opulence des parents et des voisins auxquels la fortune sourit davantage. Si l'on se tire d'affaire malgré tout, ce n'est pas en gémissant, mais en s'ajustant, sans perdre sa dignité, à sa condition paradoxale de gentilhomme désargenté. Adaptation pragmatique qui consiste à opter pour des étoffes modestes, et surtout à les faire durer. Cette consigne semble encore largement de mise dans toute la république, même si elle ne s'impose pas à chacun avec la même urgence. A sa tante Mme de Buman, l'«avoyère» de Morat, qui vient de se faire tailler une robe dans de la «grisette d'Angleterre» – drap gris de bas de gamme, à l'image des «femmes du commun» qui la portent – Pierre souhaite que cette nouvelle tenue lui «fasse plaisir avec un bon et long usage<sup>29</sup>.» La recette de longévité consiste, on le sait, à «retourner» le vêtement lorsqu'on en a usé un côté: «Quand nous primes le deuil de notre bonne mère» – c'est encore à Ignace que s'adresse cet exemple édifiant – «nos habits noirs étoient tous vieux, nous les avons cependant portés jusqu'à present, et nous les ferons bientôt tourner, pour qu'ils nous servent encore plusieurs années.<sup>30</sup>» On fait donc appel au tailleur, qui en l'occurrence doit dépenser au moins autant d'énergie à redonner un aspect présentable aux vieilleries qu'à fabriquer des pièces neuves.

Pierre s'adresse à deux reprises au «Sieur Henry Müller» qui tient échoppe à Estavayer-le-Lac. La première fois à titre personnel, au retour d'Innsbruck: «Monsieur, Je suis bien aise d'avoir l'occasion de vous saluer en vous envoyant un surtout déguenillé, auquel je vous prie de donner un bon soufflet, qui le rende plus honnête qu'il n'est. Vous y appliquerez après cela les brandebours qui l'accompagnent, dans la même simetrie, que les gallons étoient auparavant, et plus vite vous me l'envoirez, plus de plaisir vous ferez à votre affectionné serviteur etc.<sup>31</sup>» «Donner un soufflet» à quelqu'un signifie le prendre en défaut, et partant démentir son propos. On appréciera le déplacement de la locution: en substituant aux galons élimés des brandebourgs flambant neufs, l'homme du métier contribuera en quelque sorte à réviser à la hausse la triste réputation d'une vieille pelisse. Le second témoignage d'un recours à l'artisan staviacois, qui entre temps a pris du galon, inclut toute la famille, suivant la formule du regroupement des besoins de chacun déjà observée dans l'acquisition des dentelles. «Si vous étiez d'humeur mon cher maitre à vous transporter ici avec votre garçon dès que le tems et les chemins seroient raccommodés, vous trouveriez chez nous de quoi vous amuser pendant

<sup>29</sup> 47, octobre 1739.

<sup>30</sup> 160, 7 mai 1741.  
Ce détail est d'autant plus représentatif de la médiocre fortune des Reynold d'Ependes que les funérailles sont souvent l'occasion de se procurer un vêtement neuf.

<sup>31</sup> 87, octobre 1734.

quelques semaines, et ensuite s'il vous restoit encore quelque tems à donner Mr. l'Avoyer Buman en prendroit avec plaisir une huitaine de jours. Il y aura la valeur de deux habits à faire pour moi et des nippes à raccommoder pour la famille suivant le train ordinaire, qui vous est bien connu. Il faut cependant vous dire que l'etoffe, qui doit me servir est encore chez le teinturier. On me l'avoit bien positivement promise pour aujourd'hui, mais y etant allé hier pour la voir, il s'est trouvé qu'on y avoit pas encore mis la main, s'excusant sur le mauvais tems auquel on ne s'etoit pas attendu<sup>32</sup>.»

L'importance de la commande rend apparemment plausible une absence prolongée du maître tailleur, qui de surcroît ne regagnera pas sa boutique avant un détour significatif par Morat. Ce faisant, en dépit de sa dignité de maître-artisan, Müller remplit l'office d'un simple «couturier», employé subalterne «raccoustrant, dit Furetière, des habits pour les frippiers et les pauvres gens». S'il consent à une telle dégradation, c'est sans doute que M. de Reynold le puîné fait partie de ses très bons clients. Nous ne saurons pas tout de ses commandes, à Estavayer ou ailleurs, mais ce petit témoignage atteste une fois de plus sa position avantageuse par rapport au reste de la famille: pour eux, Müller répare; pour lui, il coud du neuf.

Autant admettre la chose une fois pour toutes: en dépit de vertueuses dénégations occasionnelles, Pierre de Reynold ne méprise nullement les raffinements de la parure. Elles répondent moins, chez cet homme modeste, à un souci de paraître qu'à un véritable plaisir esthétique. C'est peut-être ce plaisir, au moins autant qu'un élan de dévotion qui, à l'occasion de la Noël, l'invite, à faire don à l'église d'Ecuvillens de «nippes sacrées», à savoir «une chasuble avec ses dépendances, et deux aubes assorties<sup>33</sup>», pour répondre aux besoins de son ami Richard, desservant de la paroisse. Plaisir qu'il espère aussi, à un autre moment de sa carrière, faire partager à un petit Fribourgeois en apprentissage à Soleure qu'il veut doter d'un habit neuf pour encourager ses progrès<sup>34</sup>.

## L'ÉCRITURE COMME COMPENSATION

A l'inverse de ses compatriotes florissants, Pierre de Reynold n'a probablement jamais eu les moyens de faire tirer son portrait. On peut rêver à l'image qu'aurait donnée de lui un Meinrad Keller qui, à la même époque, rendait avec tant de vivacité la physionomie de la vieille Marguerite de Praroman ou de Mgr de Boccard<sup>35</sup>. Faute de moyens, et pour notre bon-

<sup>32</sup> 225, 20 avril 1743.

<sup>33</sup> 181, 22 décembre 1741.

<sup>34</sup> 129, 26 février 1738.

<sup>35</sup> MAHF 2009-134 et 1999-084, tous deux présentés dans le cadre de l'exposition DressCode.

heur, il a dû se contenter de confier à l'encre et au papier les reflets de sa personnalité peu banale. Car comment interpréter autrement que comme un obscur désir de perdurer le patient registre de son commerce épistolaire? Or, de même qu'il déprécie ostensiblement la parure au profit de la vertueuse raison, Reynold s'en prend régulièrement à la vanité d'une écriture trop consciente de ses faiblesses. Il y a davantage qu'une coquetterie d'auteur dans ce commentaire permanent de la lettre en train de s'écrire, jamais aussi bien tournée que le souhaiterait son auteur. Réflexe narcissique, sans doute, mais dans lequel on lira aussi l'indispensable affirmation de sa valeur, plutôt qu'une vaniteuse surenchère. Il y a fort à gager que cette aspiration à l'excellence stylistique ait opéré, dans la conscience de l'épistolier, le nécessaire rééquilibrage que réclamait sa relative marginalité sociale. Ses dispositions littéraires, dont de rares et discrets aveux indiquent au passage qu'elles étaient unanimement reconnues, pourraient compenser à ses yeux une mise vestimentaire impropre à faire justice à son rang. Sur ce plan également, la frontière n'est pas nette entre valeur symbolique et jouissance immédiate d'un talent assumé.

Une confidence à un ami proche, le capitaine Reynold de Cressier, traduit admirablement cette féconde ambiguïté. Pierre vient de rédiger, à l'usage d'un correspondant étranger, un rapport circonstancié sur les bailliages bernois convoités par le comte de Neuchâtel, et cela en s'aidant des indications de son ami. Ma lettre, lui avoue-t-il «s'est trouvée à mon goût si bien parée des fleurs de votre jardin, que j'en fus enchanté. Et sans pouvoir me lasser de la lire et relire, j'y prenois le même plaisir que celui d'une mere fole de son enfant, qu'elle ne peut assez admirer après avoir pris grand soin de le parer avec des Nippes et des bijoux empruntés<sup>36</sup>». Cette lettre relevée par les ornements stylistiques glanés chez l'ami n'est autre que le corbeau paré des plumes du paon. Mais le choix d'une métaphore n'est jamais anodin. Nous laisserons Pierre de Reynold à la contemplation faussement extasiée de son propre reflet: il est le dernier à y croire, sans pour autant se résoudre à nier un plaisir dont il aura percé au préalable toutes les illusions.

S. R.

---

<sup>36</sup> 356, 17 septembre  
1747.

## BIBLIOGRAPHIE

- DECRAUSAZ Denis, «Les perruques de Monsieur de Reynold» in *Annales fribourgeoises* 75 (2013), pp. 119-129
- HAAS Walter, «Deutsch im Freiburg des Ancien Régime» in *Freiburger Geschichtsblätter* 85 (2008), pp. 109-132
- HAAS Walter et de Reyff, Simone, «Une correspondance fribourgeoise bilingue au XVIII<sup>e</sup> siècle», in *Universitas Friburgensis* 1/2005, pp. 19-21
- DE REYFF Simone, «Lettres écrites de Fribourg» in *Cahiers du Musée gruérien*, 1983, pp. 7-16
- , «A travers le copie-lettres du Fribourgeois François-Pierre de Reynold (1709-1759)», in Henry Philippe, Jelmini Jean-Pierre (dir.), *La correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Neuchâtel 2006, pp. 97-113
- , «Les enchantements d'un jeune Fribourgeois à Ambras» in *La Tradition rassemblée*, Journées d'études interdisciplinaires de l'Université de Fribourg, éd. G. Bedouelle *et al.*, Fribourg 2007, pp. 283-307.
- Steinauer Jean (dir.), *Dress Code. Le vêtement dans les collections fribourgeoises*, Baden 2013

